



Fiche 2 Constituer les instances de suivi et de pilotage

Liens vers d'autres fiches

- ▶ Fiche 1 « Impliquer durablement les élus et les services »

A quel moment de la démarche ?

- ▶ *Avant de lancer la démarche pour définir les principes et les personnes associées.*
- ▶ *Pendant la démarche, notamment lors de la phase diagnostic, pour ouvrir les instances en place à d'autres acteurs identifiés lors de la concertation.*

Pourquoi ?

- **L'organisation du pilotage et du suivi de la démarche** constitue un des 5 éléments déterminants du cadre de référence. Il s'agit donc d'identifier dès l'amont la composition et le rôle de l'instance (ou des instances) qui seront amenées à porter l'ensemble de la démarche Agenda 21, tant sur le plan technique que politique.
- **La mise en place d'instances de suivi et de pilotage vise à :**
 - Garantir **le suivi de la démarche et la tenue du calendrier.**
 - **Valider les différentes étapes d'élaboration de l'Agenda 21**, tant sur le plan technique que politique.
 - Impulser et pérenniser **une dynamique interne et externe** (motivation).
 - **Légitimer les actions du référent Agenda 21** et éviter qu'il soit isolé.

Quelle méthode ?

- **Définir les deux niveaux de pilotage et de suivi :**
 - **le pilotage stratégique** : le comité de pilotage fixe les orientations générales, arbitre les propositions issues de la concertation et valide chaque grande étape de la démarche.
 - **le pilotage technique** : le référent ou comité technique est chargé du suivi de la démarche, de son animation, du respect du calendrier. Il propose des éléments au comité de pilotage.





Fiche 2 Constituer les instances de suivi et de pilotage

Constituer le comité de pilotage

Sa composition peut varier : s'il doit nécessairement intégrer des élus, il peut également faire place aux services techniques, à certains partenaires institutionnels, financiers, au bureau d'études s'il y en a un, et éventuellement à des représentants de la société civile ou d'organismes particuliers. Le comité de pilotage est présidé par le maître d'ouvrage, qui reste le décideur final.

Deux cas de figure existent :

- **Cas n°1** : Appuyez-vous sur une instance existante comme le conseil municipal ou le conseil communautaire : s'appuyer sur ces instances peut être plus facile, notamment dans le cas de petites collectivités. Dans ce cas, l'Agenda 21 apparaît comme l'un des thèmes à l'ordre du jour, ce qui facilite la logistique et garantit la régularité du suivi de la démarche. En outre, ceci permet d'éviter de multiplier les réunions. Cependant, cela peut limiter la concertation, qui devra être recherchée par ailleurs.
- **Cas n°2** : Construire une instance ad hoc spécialement dédiée à la démarche. Dans ce cas, il est indispensable d'associer les premiers décideurs politiques et techniques et de s'assurer de la transversalité de l'instance (présence de différentes délégations, compétences variées).

Définir les instances de suivi technique

Le pilotage technique peut être assuré par **un référent technique** en charge du projet Agenda21 et/ou par **un comité technique** plus large. Celui-ci est alors animé par le référent technique et peut associer les élus, les services techniques, certains partenaires institutionnels (en soutien technique / méthodologique), le bureau d'études s'il y en a un et des experts et organismes particuliers. Vous pouvez vous appuyer sur des instances existantes ou proposer à certains de leurs membres d'y participer : comités consultatifs, groupes ou commissions locales particuliers, conseil de développement, etc.

Et dans la pratique ?

Définir et préciser les règles du jeu

- Bien informer les membres des instances de pilotage de leur rôle, des temps à consacrer, des productions éventuelles attendues, du nécessaire investissement sur l'ensemble de la démarche, de leur travail de relais vers d'autres instances éventuelles...
- Préciser que le décideur final est le maître d'ouvrage, le maire ou le président. Ce dernier en revanche doit être clair et transparent dans ses choix, et les expliquer.





Fiche 2 Constituer les instances de suivi et de pilotage

Notes

A large area of horizontal dotted lines for taking notes.

